Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260515-DEL_10_2026-DE

COMBRIT-SAINTE-MARINE
KOMBRIT-SANTEZVARIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 MAI 2026
(Extrait du registre des délibérations)

Le 4 Mai 2026, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Combrit s'est réuni en séance ordinaire, à 16 heures, dans la salle de réunion de la Mairie de Combrit, sous la présidence de Monsieur Christian LOUSSOUARN, Maire de Combrit.

Etaient présents : Christian LOUSSOUARN, Nadine ARHAN, Louisette BECHARD, Helena MOONWESSUR, Gilles DELELIS, Michèle BOURHIS, Hélène OLIVIER, Véronique COPPEJANS.

Absents ayant donné procuration :
Aurélie LE GOFF à Nadine ARHAN,
Claire LE CAER à Michèle BOURHIS,
Fanny HEMERY à Helena MOONWESSUR.

Absents excusés :

Nbre de membres en exercice : 11
Nbre de présents : 8
Nbre de procurations : 3
Nbre de votants : 11
Nbre d'absents : 0

10-2026 Adoption du règlement intérieur du CCAS

Madame Nadine ARHAN, adjointe au CCAS et à la vie sociale présente le dossier,

Vu le code de l'action sociale et des familles et par le présent règlement intérieur, par ses articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 ,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le CA du CCAS est compétent pour fixer les règles de son fonctionnement interne, considérant la nécessité de formaliser les modalités d'organisation et de fonctionnement Du CCAS au sein d'un règlement intérieur,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- Adopter le règlement intérieur du CCAS de Combrit, tel qu'annexé à la présente délibération.

MAIRIE DE COMBRIT
CCAS

Pour copie conforme
Le 4 mai 2026
Le Président,
Christian Loussouarn